

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt quatre, le mardi vingt-sept février, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 23 février 2024

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : néant

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2024-06 : Motion de soutien aux agriculteurs et au monde rural

Notre France est une France rurale (90% du territoire, 22 millions d'habitants).

La paysannerie, nos agriculteurs ont bâti, au fil des siècles, notre monde rural.

Nous avons l'alimentation la plus durable et la plus environnementale du MONDE.

Et pourtant, les agriculteurs qui nous nourrissent sont les seuls travailleurs à ne pas pouvoir se nourrir eux-mêmes.

Après les bonnets rouges, les gilets jaunes, la COVID-19, les conflits dans le Monde, la réforme des retraites, les émeutes urbaines, notre Pays n'a pas besoin d'une nouvelle crise, même si celle-là est **LÉGITIME et COMPRÉHENSIBLE ;**

Nous ne sommes pas des **RÉVOLUTIONNAIRES** mais nous sommes **RÉVOLTÉS.**

C'est pourquoi nous demandons instamment à Monsieur le Président de la République qu'avant le 29 février 2024 :

- **Il mette fin aux Taxes sur le GNR**
- **Il stoppe immédiatement les normes, les surtranspositions et les contrôles**
- **Il permette la mise en place de retenues d'eau nécessaires à l'ensemble des cultures.**

ET, QU'ENFIN, IL OSE ET RECONNAISSE LA RURALITÉ !!!

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 29 février 2024

Le Maire, Claude SAUTIER



Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024